



Sortie de l'indivision

Par **Baron Gilbert**, le **01/03/2019** à **09:38**

Bonjour,

Je possède une exploitation en indivision avec mon frère de 59 hectares. J'ai 64 ans et viens de prendre ma retraite, mon frère en a 62 ans et a repris la totalité de l'exploitation(terres et bâtiments). Suite à mon retrait ainsi que celui de mon fils qui était associé en GAEC, car aucune entente n'était possible, je veux désormais sortir de cette indivision.

Comment puis-je sortir rapidement de cette indivision?

Cordialement